

**Interpellation Camille Robert et consorts : « Morges peut-elle accueillir deux buvettes estivales ? » du 2 mars 2022.**

La Ville de Morges assiste à un feuilleton en plusieurs épisodes lors duquel le public découvre la disparition d'une actrice appréciée de toutes et tous. L'héroïne qui a accompagné et animé nos quatre derniers étés morgiens doit tirer sa révérence et, sous quelques applaudissements, disparaître derrière les rideaux municipaux.

La population de toute la région a été sonnée par ce *cliffhanger* ; mais déterminée à voir l'aventure se poursuivre, elle s'est mobilisée pour soutenir celles et ceux qui ont transformé une place vide en un lieu de fête, de partage et de culture. Depuis son lancement, une pétition demandant la coexistence de deux buvettes estivales a déjà récolté plus de 5'700 signatures. Sur les réseaux sociaux et dans la presse, l'incompréhension se fait sentir, certain·e·s voyant même dans ce mauvais scénario un thriller politique fomenté par la nouvelle majorité municipale. Avec 17'000 habitant·e·s en son sein et plus encore dans les communes alentour, la Ville de Morges n'aurait-elle pas les moyens de permettre à sa *success story* de se poursuivre et même de s'élargir ?

Afin de faire toute la lumière sur ce feuilleton et de pouvoir envisager un *happy end*, les signataires ont l'honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Municipalité en novembre 2021, quels ont été les critères d'évaluation ayant permis de départager les dossiers de candidature ?
2. Sachant que la Municipalité semble avoir reçu deux dossiers de grande qualité, a-t-elle envisagé d'octroyer un emplacement à chacun des candidats ? Si oui, pourquoi cette option a-t-elle été écartée ?
3. La Municipalité envisage-t-elle la mise sur pied d'un second appel à projets pour un autre emplacement ? Quel(s) autre(s) emplacement(s) serai(en)t susceptible(s) d'accueillir une seconde buvette estivale ?
4. Comment la Municipalité explique-t-elle sa communication manquée qui a vraisemblablement contribué à causer beaucoup d'émois sur les réseaux sociaux ? Quels enseignements est-il possible de tirer de cette expérience pour éviter qu'elle ne se reproduise ?
5. De manière plus générale, cet appel à projets s'inscrit-il dans le cadre d'une stratégie globale en matière d'animation de l'espace public ? Quelle est la politique municipale en matière d'attribution des emplacements pour les kiosques, cabanes à crêpes ou marrons, manifestations ayant régulièrement lieu au Parc de l'Indépendance ou dans la Cour du Bluard et autres utilisations analogues du domaine public ? En particulier, l'attribution des divers emplacements est-elle régie par une procédure d'appel à candidature et quels sont les critères applicables ?

Camille Robert (PSIG)





